



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 98135

Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la formation initiale en orthophonie. En effet, comme dans de nombreuses filières universitaires et notamment paramédicales, les étudiants doivent effectuer des stages afin de valider leur diplôme. Néanmoins, les frais occasionnés par ces stages, en particulier les déplacements, posent de lourdes difficultés aux étudiants qui ne sont pas en mesure de les couvrir. Un étudiant de troisième année devra par exemple déboursier en moyenne 113,56 euros chaque mois. Ce chiffre pointe également des inégalités entre les étudiants puisque certains ont la chance de trouver un stage proche de leur domicile pendant que d'autres devront multiplier les déplacements, en raison de la surcharge des lieux de stage autour des centres de formation et de l'inégale répartition des modes d'exercice de l'orthophonie. Il aimerait donc connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98135

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 juillet 2016](#), page 6835

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)